

## ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

CADRE 1: DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

déposée le 10/11/2022

par : Université de Rouen Normandie demeurant à : 1 rue Thomas Becket 76130 MONT-SAINT-AIGNAN

représenté par : Monsieur Joël ALEXANDRE

pour : Création de volumes nouveaux dans des volumes existants

sur un terrain sis à : Bat. 2-3 - Rue Lavoisier 76130 MONT-SAINT-AIGNAN AUTORISATION DE CONSTRUIRE n° AT 076 451 22 00031 2023.224

Parcelles concernées :

AS153

## LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,

Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 19/01/2023,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 15 décembre 2022,

## ARRÊTE

Article unique: les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par les services consultés.



le 24/02/2023 pour le maire et par délégation

**Bertrand CAMILLERAPP** 

adjoint au maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

**Pour information** La présente autorisation n'a pas pour objet de s'assurer du contrôle des règles de sécurité dans les ERP de 5ème catégorie ne comportant pas de locaux à sommeil. Le demandeur est informé que l'ouverture de son établissement n'est pas soumise à une autorisation municipale préalable (art. R123-45 dernier alinéa du CCH) et est donc réalisé sous son entière responsabilité.

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr